REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°96-363 du 29 AOUT 1996 portant nomination de Monsieur Théophile S. HOUESSINON en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du BENIN prés la République du GHANA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 A vril 1996 portant composition du Gouvernement;

VU le Décret N° 95-419 du 21 Décembre 1995 portant attributions,Organisation et Fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

VU le Décret N° 149 /MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 Août 1996 ;

D E C R E T E:

Article 1er : Monsieur Théophile S. HOUESSINON est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du BENIN près la République du GHANA.

../..

Article 2 : Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Théophile S. HOUESSINON bénéficie du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux Chefs de Postes Diplomatiques par Décret N° 149/MFAEP/MAE /MFPTAS du 20 avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents.

Article 3 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 29 AOUT 1996

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,

Adrien HOUNGBEDJI.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

Pierre OSHO.

Le Ministre des Finances,

Moïse MENSAH.

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MAEC 4 Autres Ministères 15 SGG 4 DGMB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 Intéressé 1 JO 1